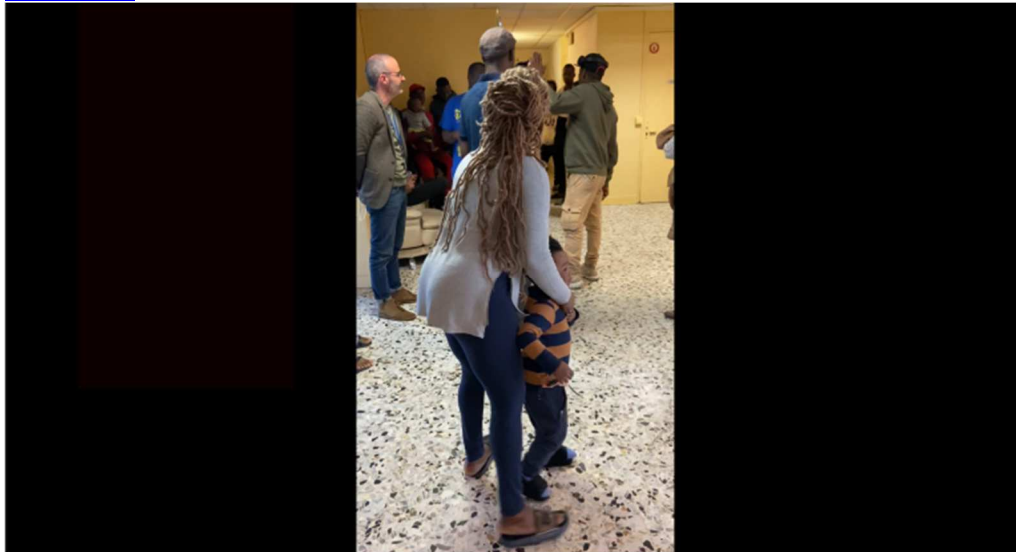


## 20230630 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/50043/a-thiais-les-200-occupants-dun-squat-dont-des-nourrissons-devront-quitter-les-lieux-avant-le-3-juillet>

### Actualités



Environ 200 personnes doivent quitter le bâtiment désaffecté avant le 3 juillet 2023. Crédit : InfoMigrants

## **À Thiais, les 200 occupants d'un squat, dont des nourrissons, devront quitter les lieux avant le 3 juillet.**

Par [Charlotte Boitiaux](#) Publié le : 30/06/2023

La préfecture du Val-de-Marne a demandé l'expulsion des 200 occupants d'un bâtiment de Thiais, occupé depuis octobre 2021. Majoritairement sans-papiers, et originaires d'Afrique de l'Ouest, les familles qui vivent dans cette ancienne résidence pour personnes âgées craignent un retour à la rue à défaut d'une solution d'hébergement pérenne.

Ils se disent "désespérés". Les occupants [du squat de Thiais, dans le Val-de-Marne \(région parisienne\)](#), sont sommés de partir avant le lundi 3 juillet. C'est via un "commandement de quitter les lieux" remis par un huissier de justice que les 200 exilés ont appris la nouvelle, jeudi 29 juin. "En vertu d'une ordonnance rendue par le juge des référés du tribunal administratif de Melun [...] je vous fais commandement de quitter et vider le 30 rue des Baudemons [...] et ce, au plus tard le 3 juillet 2023", peut-on lire sur le document.

Une douche froide pour Lassina, père de famille, occupant une chambre au 2e étage du squat de Baudemons. "Qu'est-ce qu'on va faire ?", répète-t-il au téléphone. Lassina vit là avec sa femme et son nourrisson de quatre mois depuis l'ouverture du lieu, en octobre 2021. "On va aller où lundi ? Ca risque d'être difficile. On était bien ici. C'était propre, c'était vivable. On respectait les lieux".

>> *À (re)lire : ["Ce sont des gens qui n'ont nulle part où aller" : à Paris, la fermeture d'un parking risque de renvoyer à la rue des familles migrantes](#)*

Le bâtiment occupé par quelque 200 personnes, majoritairement sans-papiers et originaires d'Afrique de l'Ouest, n'est pas insalubre. L'expulsion n'a d'ailleurs rien à voir avec la vétusté des lieux, mais avec sa surpopulation. La mairie de Paris, propriétaire des lieux, s'inquiète

d'un trop-plein. Elle reconnaît que le site est bien entretenu comparé à d'autres mais que sa capacité maximale a été dépassée depuis longtemps. Le bâtiment, ancienne résidence pour personnes âgées, ne compte que 90 chambres (prévu pour une seule personne).

**Société Civile Professionnelle**  
**Christophe LAUDE**  
**Nicolas DESSARD\***  
*Huissiers de Justice Associés*  
*\*Auditeurs à la Cour de cassation*  
*et au Conseil d'Etat*  
**Laurent LAGADEC**  
*Huissier de Justice*  
*Maître 2 de droit de l'immobilier de la*  
*commission - Paris 2*  
**147 rue Saint Martin**  
**75003 PARIS**  
Tél : 01 42 72 26 34  
drouad@scpdh.fr - www.scpdh.fr  
Métro : Ligne 4 Étienne Marcel  
Ligne 11 Rambuteau  
RER Châtelet les Halles

**ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE**

Horaires du Lundi au Vendredi  
9H00 - 12H00 et 13H30 - 18H00

**REFERENCES A RAPELLER :**  
**0424**

Ligne de votre GESTIONNAIRE :

**COMMANDEMENT DE QUITTER LES LIEUX**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT-NEUF JUIN

Je, Huissier de Justice ou Commissaire de Justice, Associé ou Salarié de la SCP LAUDE DESSARD, Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice et de Commissaires de Justice près la Cour d'Appel de PARIS, 147 rue Saint Martin 75003 PARIS soussigné,

À :  
*M. CHARIF RABTA, représentant pour*

**LES OCCUPANTS**  
du bâtiment situé 30 Rue des Baudemons  
94320 THIAIS

Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

À LA DEMANDE DE :  
**CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS "C.A.S.V.P"** agissant aux présentes par la Sous-Direction des Ressources, Service des Finances et des Affaires Juridiques, Direction des Solidarités, en ses bureaux sis 5 Boulevard Diderot à PARIS 75012, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Elisant domicile en mon Etude.

AGISSANT EN VERTU :  
d'une ordonnance rendue par le Juge des référés du Tribunal Administratif de Melun en date du 05 janvier 2022, dont copie jointe préalablement notifiée.

**JE VOUS FAIS COMMANDEMENT DE QUITTER ET VIDER :**  
le bâtiment situé 30 Rue des Baudemons 94320 THIAIS de votre personne, de vos meubles et de tous occupants de votre chef,

**ET CE AU PLUS TARD LE :**  
**TROIS JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS**

**TRÈS IMPORTANT**

A défaut, passé cette date, il sera procédé à votre expulsion et à celle de tous occupants de votre chef, si nécessaire avec l'assistance de la force publique, d'un serrurier et d'un déménageur.

Si vous entendez demander des délais ou élever une contestation quelconque relative à l'exécution des opérations d'expulsion, vous devez saisir le Juge de l'Exécution du lieu de situation de l'immeuble, près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRETEIL, siégeant dite ville, rue Pasteur Valley Radot, Place du Palais, 94011 CRETEIL cedex.

**SOUS TOUTES RESERVES - A CE QUE VOUS N'EN IGNOREZ**

**COMMISSAIRES DE JUSTICE**

0424 Acte : 210606

Le document annonçant l'expulsion du squat de Thiais au 3 juillet 2023. Crédit : DR

Aujourd'hui, l'État met donc en application la décision de justice rendue par le tribunal administratif de Melun le 5 janvier 2022, dans lequel les risques d'incendie et la dangerosité du bâtiment étaient déjà notifiés. "La mesure d'expulsion demandée par le Centre communal d'action sociale de la ville de Paris présente un caractère d'urgence", arguait déjà le tribunal l'année dernière.

## Les occupants refusent de quitter les lieux

Reste que les occupants refusent de quitter les lieux. Aucun n'a rassemblé ses affaires. "On a décidé de ne pas bouger", explique Lassina. "On a peur, mais on a décidé de rester". Les exilés prévoient de tenir une réunion dans la soirée du 30 juin sans trop savoir quelles options s'offrent à eux.



De nombreux enfants et nourrissons vivent actuellement dans le squat de Thiais. Crédit : InfoMigrants

Depuis un an et demi, la mairie de Paris, n'avait pas procédé à l'évacuation des lieux. Elle y payait même l'eau, le chauffage et l'électricité afin d'assurer des conditions de vie correcte aux occupants. Ces derniers vivent donc comme une "trahison" l'absence de la Ville de Paris à leurs côtés aujourd'hui.

"La mairie nous avait dit qu'elle ne laisserait pas les familles dehors. Il y a des femmes enceintes ici, je ne comprends pas pourquoi on nous fait subir ça", confie encore Lassina, très angoissé. Contactée par InfoMigrants, la Ville de Paris a expliqué ne pas être compétente sur la question des mises à l'abri. "Le relogement relève de la responsabilité de la préfecture", précise Léa Filoche, adjointe à la mairie de Paris en charge des Solidarités.

"Personne n'a de solution", s'inquiète aussi Booba, un autre résident des Baudemons. "J'ai entendu que la mairie appelait certaines personnes pour leur trouver un hébergement. J'aimerais bien qu'ils m'appellent aussi", confie-t-il. "C'est au cas par cas".

Lassina, Booba et les autres exilés craignent plus que tout de retrouver les trottoirs de la capitale. "Nous avons déjà essayé d'appeler le 115 mais nous n'avons presque jamais de places", expliquait déjà Maryam, la femme de Lassina, au mois de mai. "Ils t'hébergent pour trois ou quatre nuits et après ? Après, rien. Tu finis toujours dehors".

>> **À (re)lire** : ["On a peur d'être maltraitants" : en Seine-Saint-Denis, l'impuissance des travailleurs du 115 face à la détresse de la rue](#)

La plupart des habitants ont été déboutés de leur demande d'asile. Une situation administrative qui ne leur permet pas de chercher un logement dans le parc locatif privé ou social, ni de chercher du travail.

Selon des informations obtenus par InfoMigrants de la préfecture, les services de l'État préparent actuellement les futures mises à l'abri des migrants, une fois délogés. "Les capacités d'accueil étant saturées en Île-de-France, les personnes seront envoyées en province", a prévenu la préfecture.